



Luxembourg, le 9 février 2024

Circulaire

aux coordinateurs du cycle 4 de l'enseignement fondamental

Objet : Brevet sportif national – édition 2024

Madame la coordinatrice,
Monsieur le coordinateur,

Par la présente, je me permets de vous faire parvenir une fiche explicative sur les conditions de participation à l'édition 2024 du brevet sportif national. Cette publication, spécialement conçue pour les écoles fondamentales, vise à informer sur les modalités d'organisation des épreuves et les critères d'obtention du brevet sportif national.

Dans l'espoir de pouvoir encourager des titulaires de classe à organiser des épreuves du brevet sportif national, je vous prie de bien vouloir transmettre la présente circulaire avec les informations annexées aux enseignants de votre équipe pédagogique.

Pour de plus amples renseignements, mes services de la Division du sport-loisir restent à votre entière disposition par courriel à l'adresse spolo@sp.etat.lu ou par téléphone au 247 – 83421.

Veillez agréer, Madame la coordinatrice, Monsieur le coordinateur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre des Sports

Georges Mischo